



**Compte-rendu du conseil d'établissement du mardi 6 novembre 2012**

**de 17h30 à 20h00**

*Pour faciliter la lecture, le masculin est utilisé dans un sens générique. Il renvoie sans distinction aux deux sexes.*

*Le présent compte rendu se trouve sur le site de l'école : <http://icp.ge.ch/ep/etidep/> puis choisir : Etablissement Promenades/Jacques-Dalphin*

**M. Frédéric Heiz, président**

Prise du PV : S. Morandini, secrétaire

**Membres présents représentants des enseignants** : Mme Béatriz Garcia, Mme Pascale Tappolet Jenny, M. Patrick Bodmer, M. Miguel Filgueiras

**Membres présents représentants des parents** : Mme Sandra Guldemann, Mme Isabelle Pasquier, Monsieur Romuald Payraudeau

**Membres présents représentants de la commune** : M. Damien Rochette (Service social), M. Patrick Coppex (RBS Jacques-Dalphin), M. Claudio Sabato (RBS Promenades)

**Membres permanents** : Mme Nicole Cosseron (Responsable Maison du quartier de Carouge), M. Fabien Klunge (responsable GIAP)

**Invitées** : Mme Claire Brulhart-Bourdy (présidente de l'APEJD)  
Mme Françoise Sütterlin (coordinatrice pédagogique, SCOP)

**Ordre du jour :**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Fonctionnement du COET
3. Projet d'établissement : cadre réglementaire et calendrier
4. Point de situation sur la rentrée scolaire
5. Bilan fête de l'école
6. Elève absent : annonce à l'école
7. Soutien aux élèves en difficultés
8. Zone 20/30 : bilan
9. Présence de parents dans le préau, durant les heures scolaires
10. Communications et divers

**1. Approbation de l'ordre du jour**

M. Heiz accueille les membres de la législature 2012-2016 et les remercie de leur présence pour cette première séance de l'année. Chaque membre ancien et nouveau se présente brièvement et approuve l'ordre du jour. M. Heiz souligne l'importance du CoEt en tant que partenaire de l'école.

Mme Sütterlin présente son rôle de coordinatrice pédagogique. Celui-ci consiste à suivre trois établissements à Carouge (Promenades/Jacques-Dalphin, Val d'Arve et Pervanches/Montfalcon) principalement dans les domaines suivants :

- mise en œuvre du projet d'établissement
- formation des enseignants pour les nouveaux moyens d'enseignement,
- suivi de la carrière des nouveaux enseignants.

## **2. Fonctionnement du CoEt**

M. Heiz distribue un document qui rappelle les règles de fonctionnement du CoEt : chaque membre du conseil peut proposer environ quatre semaines avant la séance les sujets qu'il souhaite voir traités. M. Heiz envoie la convocation et l'ordre du jour la semaine précédent la séance. Il y aura au moins trois séances par année scolaire. Le compte-rendu est envoyé à tous les membres qui ont quinze jours pour y apporter des modifications. Le compte-rendu, une fois validé, est placé sur le site <http://icp.ge.ch/ep/etidep/> et affiché dans les vitrines des deux écoles. Les règles de fonctionnement seront également placées sur ce site.

## **3. Projet d'établissement : cadre réglementaire et calendrier**

M. Heiz distribue deux documents concernant la rédaction du futur projet d'établissement : une version neutre de ce que sera le futur projet qui s'étalera sur 4 ans et un document qui résume dans quel cadre se place le projet d'établissement.

Le calendrier est le suivant : la rédaction du projet s'effectue de septembre à février. Fin février 2013 le projet sera soumis à la DGEP pour approbation. Dès mars, si le projet est validé, l'équipe enseignante se mettra au travail pour exécuter la première phase.

Un tableau de bord annuel suivra la progression des actions entreprises et le CoEt sera régulièrement tenu informé et impliqué au niveau des actions qui sont de son registre : relations famille/école, climat scolaire.

A la fin du cycle de projet (entre la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année), le SRED (service de la recherche en éducation) fera un bilan.

L'équipe enseignante a déjà eu une séance de travail avec Mme Sütterlin dédiée au choix des axes pédagogiques. L'équipe devra arrêter son choix pour début décembre. Le CoEt sera informé de ce choix avant Noël et pourra alors, si c'est son domaine de compétence (relations famille/école, climat scolaire) y être inclus ou sinon proposer une action propre.

**Le prochain CoEt du mardi 8 janvier 2013** sera donc l'occasion de discuter du thème à choisir, avant la rédaction du projet qui sera envoyé à la DGEP.

## **4. Point de situation sur la rentrée scolaire**

La rentrée s'est déroulée dans le calme. Le petit-déjeuner du samedi avant la rentrée a permis aux élèves de 1P de Jacques-Dalphin de se familiariser avec leur école et a été un moment convivial apprécié.

L'établissement Promenades/Jacques-Dalphin compte 352 élèves: 228 à Jacques-Dalphin et 124 aux Promenades.

Vu l'afflux de nombreux élèves allophones durant l'été une deuxième classe d'accueil à mi-temps a été ouverte à Jacques-Dalphin. Ces classes d'accueil avec deux enseignantes chacune à 50% drainent tous les élèves allophones primo-arrivants de Carouge.

M. Klunge précise que les petits problèmes des enfants inscrits également au parascolaire ont été réglés : les enfants mangent au restaurant scolaire de l'école où ils se trouvent pour limiter les déplacements.

## **5. Bilan de la Fête de l'école Jacques-Dalphin du vendredi 12 octobre**

La fête coordonnée et financée par l'APEJD a rencontré un grand succès. Mme Brulhart, sa présidente, en fait un bref résumé.

Les thèmes principaux avaient été choisis au printemps lors d'une réunion avec les enseignants. La fête s'est en fait déroulée sur deux semaines et a été un grand moment de partage et d'échanges avec les familles.

Dès le 4 octobre, les élèves ont participé sur temps scolaire à des ateliers de fabrication d'instruments de musique en matériaux recyclés et ceux-ci ont été présentés vendredi, lors d'une sérénade finale à la salle communale.

Les élèves des deux classes de 5P ont préparé deux danses qu'ils devaient ensuite apprendre à leurs camarades. Cette démarche a enthousiasmé les élèves, dans un premier temps réticents. Les danses ont été exécutées devant un public ravi.

Le soir du 12 un bal folk animé par Paul K a été organisé à la salle des fêtes de Carouge. Ce fut un grand succès avec plus de 600 participants. M. Filgueiras ajoute que Paul K voudrait poursuivre la collaboration avec l'école. Le sujet reste ouvert.

Les festivités ont bénéficié de l'aide de plus de 60 parents bénévoles qui ont participé aux ateliers (encadrement des enfants, aide aux bricolages) et encadré les enfants tout au long du cortège vers la salle communale. Les maîtres spécialistes (arts visuels et musique) ont été un soutien précieux.

Le comité des fêtes souligne le rôle essentiel de la ville de Carouge qui a mis à disposition gracieusement la salle communale et les services de la voirie. La Maison du Quartier a prêté guirlandes et plantes pour la décoration.

Deux jeunes gens employés dans le cadre Emploi Jeunes ont été mis à contribution pour les rangements et la gestion des déchets et se sont sentis, d'après leur responsable, très valorisés.

Le bar, avec des produits locaux et des stands de pâtisseries faites maison, ont rencontré un bel engouement. Unique bémol : les roulottes de nourriture (trois avec couscous, tacos et pizzas) ont été un peu boudées.

En résumé, cela a été une belle expérience qui ne pourra pas être renouvelée tout de suite, vu son coût et sa complexité mais qui a rendu l'APE plus visible auprès des parents et a rapproché les familles de l'école.

## **6. Elève absent : annonce à l'école**

L'idée proposée par M. Heiz, lors des réunions de parents de septembre, de faire annoncer à l'enseignant l'absence d'un élève par un camarade de classe avait soulevé quelques doutes.

Le but de M. Heiz était double. D'une part permettre aux parents de continuer à annoncer les absences et, d'autre part, empêcher que les enseignants ne soient dérangés durant leurs leçons, par les téléphones des parents.

La manière de procéder dans ce cas d'espèce est laissée à l'appréciation des directions d'école et il n'est pas facile de trouver la bonne méthode car toutes ont des inconvénients.

Pour les parents se reposer sur un camarade de classe peut être une source de stress supplémentaire. Pour les enfants des petits degrés cela peut s'avérer une responsabilité trop lourde à porter. Si on se repose sur un répondeur, il faut être sûr qu'un enseignant et/ou la secrétaire le relèvera à temps et régulièrement.

L'enseignant en général questionne ses élèves au sujet de leur camarade absent et peut ainsi en connaître les raisons. Pour Mme Tappolet la rencontre avec les parents en début d'année est une bonne occasion de rappeler les règles à ce sujet.

Pour sa part, le parascolaire applique des règles beaucoup plus strictes et doit savoir précisément la raison de l'absence d'un enfant.

Le CoEt va réfléchir afin de rédiger un courrier aux parents qui présenterait les règles à appliquer en cas d'enfant malade ou absent.

## 7. Soutien aux élèves en difficulté

M. Heiz rappelle que les élèves en difficulté peuvent bénéficier de deux sortes d'aides spécifiques: soit un temps de travail en dehors de leur classe, sur temps scolaire, avec l'enseignante chargée du soutien pédagogique (ECSP) soit la possibilité de bénéficier d'un soutien pédagogique, hors du temps scolaire.

Ces mesures sont destinées à tous les élèves, mais surtout pour ceux qui ont passé avec des mesures d'accompagnement.

Toutefois, M. Heiz souhaite souligner que la majorité du travail de soutien s'effectue en classe.

## 8. Zone 20/30 : bilan

Mme Brulhart et M. Filgueiras avaient eu une rencontre à la Mairie le 29 novembre 2011 au sujet de la zone 20 et des améliorations à y apporter. M. Rochette va se renseigner pour savoir si un bilan a été fait courant 2012. Il fallait en effet attendre la fin de la période d'essai de un an (à fin décembre 2012) pour faire faire un bilan de la zone et pouvoir présenter ensuite une demande à la DGSE pour des corrections.

## 9. Présence de parents dans le préau, durant les heures scolaires

Deux incidents ont eu lieu dernièrement à Jacques-Dalphin.

M. Heiz rappelle que les problèmes entre élèves n'ont pas à être réglés par les parents, dans le cadre scolaire, de façon intrusive et agressive. Il faut que les parents fassent confiance à l'institution même si les choses n'avancent pas aussi vite qu'ils le voudraient. L'enseignant reste la personne de référence.

## 10. Communications et divers

Mme Cosseron annonce la mise sur pied d'un **Pedi-Stop** tous les mercredis. Un moniteur de la Maison de Quartier vient chercher les enfants qui le souhaitent aux lieux et horaires suivants, pour les amener à la Maison du Quartier :

- 9 h 15 Préau de l'Ecole du Val-d'Arve
- 9 h 30 Préau de l'Ecole Jacques-Dalphin
- 9 h 45 Préau de l'Ecole des Promenades
- 10 h Arrivée à la MQC.

Les enfants sont donc accueillis de 10h00 à 18h00 à la Maison de quartier des Grands-Hutins selon des modalités qui ont été définies avec les parents. C'est gratuit sauf le repas pour lequel il faut s'inscrire le mardi d'avant et qui coûte 5 francs.

L'APEJD se propose d'offrir des sapins de Noël à l'école Jacques-Dalphin. Le CoEt accueille cette proposition avec plaisir.

M. Heiz clôt la séance en remerciant les membres de leur participation et annonce que le **prochain CoEt aura lieu le mardi 8 janvier 2013.**